



MAIRIE
De
SAINT MARS SUR COLMONT
53300
TEL fax 02 43 00 16 26

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 février 2020

APPLICATION DU DROIT DES SOLS : ADHESION AU SERVICE COMMUN

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera soumis à l'approbation par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, lors de la séance du 10 février 2020 et il est proposé aux communes, qui étaient jusqu'alors soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) et qui bénéficiaient de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT, d'adhérer au service commun « Application du Droit des Sols ».

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun « Application du Droit des Sols », suite à l'approbation par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, soit à compter du 10 février 2020 et d'approuver la convention qui s'y rapporte,

Droit de préemption Urbain : délégation du Conseil Municipal au Maire

Mme Le Maire expose qu'avec l'approbation du PLUi, tous les biens situés en zone U et AU doivent faire l'objet d'une déclaration d'aliéner (D.I.A.). Chaque D.I.A. doit être présentée au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération. Cependant le Conseil Municipal peut, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22), déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire la charge d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Adressage : dénomination des voies et lieudits

Pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Confié aux services de La Poste, **le projet d'adressage est validé par le Conseil Municipal** et la dénomination des voies rectifiées ou créées est adoptée tels que dans le tableau ci-dessous :

Les noms des lieux-dits suivants sont orthographiés comme suit :

La Besnucherie
Beugé Neuf
La Bellaubière
La Fauvelière
La Gauterie
La Gourderie

La Grande Gourderie
La Mauvalterie
La Michellière
La Pallu
La Petite Gourderie
La Poulegrenière
L'Aunay du Gouty
L'Etang du Hameau
Le Bouillon

Le Vieux Château
Le Gouty
Le Grand Goussant
Le Grand Aulnay
Le Moulin de La Pallu
Le Vieux Beugé
Le Taillis Pelloin
Les Mées

Il est décidé de créer les voies suivantes :

Allée de La Bourdais
Allée du Vieux Château
Chemin de La Bourdais
Impasse de La Bourdais
Impasse de La Michellière

Impasse de La Lanfrayère
Impasse de La Muzangère
Impasse du Stade
La Métairie au Bouvet
La Petite Bourdais
La Petite Gaste

La Petite Motte
L'Etang du Hameau
Le Bas Montalon
Le Haut Montalon
Le Moulin du Vieux Château
Le Petit Montfriloux

Convention SPA :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation faite aux communes de disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme du délai réglementaire de huit jours francs, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune et précise que la commune avait opté l'an passé pour la SPA.

Le Conseil Municipal, au vu de ses obligations et des possibilités sur la commune, autorise Madame Le Maire à renouveler une convention avec la SPA pour l'année 2020 et s'engage à verser la participation financière telle que fixée dans la convention soit 158.07 €.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019 :**Service Assainissement :**

en section de fonctionnement :		en section d'investissement	
recettes	31.721,91 €	recettes	28.848,33 €
dépenses	7.364,46 €	dépenses	0.00 €
Excédent global de 53.205,78 €.			

Service Commune:

en section de fonctionnement :		en section d'investissement	
recettes	458.789,48 €	recettes	91.676,98 €
dépenses	345.169,87 €	dépenses	36.677,14 €
Excédent global de clôture de 168.619,45 €.			

Pour extrait conforme.
En Mairie le 28 février 2020
Le Maire,

Odile AVENEAU

